

Manitoba.—La loi sur l'arbitrage concernant les services des incendies qui pourvoit à l'arbitrage des différends entre un syndicat accrédité de pompiers municipaux et la municipalité a été modifiée et maintenant exige que les négociations aient lieu à l'automne et limite le délai des procédures d'arbitrage.

La loi sur les accidents du travail a été modifiée pour élever au niveau courant l'indemnité mensuelle versée à l'égard des enfants précédemment admissibles.

Saskatchewan.—La révision de la loi sur les accidents du travail a augmenté l'allocation de la veuve de \$60 à \$75 par mois et l'allocation de l'orphelin, de \$30 à \$35. L'augmentation s'applique à toutes les veuves et tous les orphelins indemnisés. La limite de \$100, à l'égard du montant accordé pour le transport du corps du travailleur tué hors du lieu de son domicile, est supprimée. Un minimum plus élevé est fixé pour l'invalidité totale; pour une invalidité totale et définitive, le montant est augmenté de \$20 à \$25 par semaine et pour une invalidité totale temporaire, de \$15 à \$25 par semaine ou le salaire moyen s'il est inférieur à ce montant.

La loi sur les syndicats ouvriers a été modifiée pour autoriser la Commission des relations ouvrières à changer la date d'expiration d'une convention collective en certaines circonstances.

Des modifications apportées à la loi sur les salaires minimums et à la loi sur les vacances annuelles établissent de nouvelles prescriptions à l'égard de l'employé à qui a été donné un avis de cessation d'emploi. A l'égard de la période de l'avis, l'employé doit recevoir le plus élevé des deux montants suivants: la somme qu'il a gagné la semaine ou le salaire d'une semaine normale sans surtemps. Si un paiement est versé en remplacement d'un avis, ce doit être un montant égal au salaire normal. L'employé peut n'être pas obligé ou autorisé à prendre ses vacances annuelles pendant la période d'avis et le paiement de la paie des vacances ne doit pas être considéré comme un salaire remplaçant un avis.

La loi sur le recouvrement des salaires a été modifiée pour permettre au ministère du Travail de recouvrer le salaire non payé, au nom de l'employé et sans recours aux tribunaux. Quand un inspecteur du ministère constate qu'un salaire est dû à un employé, une plainte ne sera pas portée si l'employeur verse, dans un délai de deux jours, le montant requis au sous-ministre pour qu'il soit remis à l'employé.

Alberta.—La nouvelle loi sur les chaudières et réservoirs sous pression porte qu'une installation de vapeur comportant une pression de régime d'au moins 20 livres au pouce carré doit fonctionner sous la surveillance générale d'une personne détenant un certificat valide l'autorisant à faire office de mécanicien en chef de l'installation et sous la surveillance continue d'une personne détenant un certificat l'autorisant à faire office de mécanicien travaillant par poste. Quatre classes de certificats (certificat de chauffeur et certificat de soudeur de réservoir sous pression de même que des certificats spéciaux et temporaires) sont maintenant émis. Une nouvelle disposition pourvoit à la nomination d'une Commission consultative composée de cinq membres et chargée de faire rapport au ministre du Travail et de le conseiller au sujet des règlements à adopter et de l'application de la loi en général.

Une nouvelle loi sur la protection contre le gaz s'applique aux installations et appareils domestiques, mais non aux services d'utilité publique. Des règlements doivent établir les normes à observer. Les règlements peuvent prescrire des plans et des caractéristiques concernant le dessin et la construction d'appareils, interdire l'annonce, la vente et l'usage de tout appareil déterminé jusqu'à ce qu'il ait été examiné et approuvé, et définir les précautions à prendre dans la vente des appareils.